



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 22 Février 2024 à 19 heures 30 minutes
Salle d'honneur de la mairie

Présents :

M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DELPLACE Francis, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procurations :

Mme BECUE Marie-Claude donne pouvoir à Mme MENARD Michèle, M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît, Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à M. VANYPER Morgan

Absente :

Mme PLUQUIN Céline

Excusés :

Mme BECUE Marie-Claude, M. DELANNOY Michaël, Mme GALFRE Carmen

Secrétaire de séance : Mr GONTIER Benjamin

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire : Avant si vous êtes d'accord, je vous propose d'ajouter deux délibérations, plus exactement une délibération et un projet de motion. La délibération concerne 30 Millions d'Amis, je n'ai pas pu l'inscrire puisque je n'ai eu l'information qu'avant-hier mais je souhaite que l'on puisse l'inscrire au titre de l'année qui commence.

Le projet de motion des inondations fait suite à la réunion publique d'hier soir, vous l'avez sur la table. Ce n'est pas un document qui est définitif c'est un document qui est proposé à la réflexion et sur lequel on reviendra tout à l'heure et je vous demanderai votre participation.

Pas d'opposition là-dessus ? On est d'accord ? Je vous en remercie

L'approbation du procès-verbal de la séance précédente, conseil municipal du 21 novembre 2023. Y a-t-il des questions, des observations, des demandes de correction, d'ajout ou de modification, de retrait ou peut-on considérer que ce compte-rendu est adopté ?

Pas d'opposition ? pas d'abstention ? Je vous remercie

Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

Monsieur le Maire : Nous allons installer dans ses fonctions notre nouveau conseiller, Francis DELPLACE qui arrive suite à la démission d'Alizée DEPLANQUE. Démission qui a été acceptée par Mr le Préfet, nomination que j'institutionnalise. Alors Mr DELPLACE, à compter de ce jour est officiellement conseiller municipal. Avez-vous choisi les lieux où vous allez exercer vos talents ?

Francis DELPLACE : Oui j'ai donné les informations à Laure.

Monsieur le Maire : Vous avez donné les informations à Laure ? Je dis vous mais habituellement ici on se tutoie assez facilement mais vous pouvez garder le vouvoiement de respectabilité si vous voulez ou le tutoiement de sympathie, c'est au choix. Peut-être quelques mots pour vous présenter, te présenter à l'assemblée ici qui t'accueille

Francis DELPLACE : Oui pour ceux qui ne me connaissent pas puisque la majorité ici me connaît, donc je suis Saint-Venantais de souche, je me suis présenté sur la liste d'André, j'ai suivi un parcours professionnel assez riche qui m'a éloigné de Saint-Venant, j'ai trouvé du travail ailleurs que dans la région. J'ai un parcours professionnel dans la même entreprise depuis une trentaine d'années où j'ai commencé en tant qu'ingénieur de production car j'ai un diplôme d'ingénieur de production et j'ai fait une formation en Direction Financière et aujourd'hui je suis Directeur Administratif et Financier de la même entreprise. J'ai effectivement sur Saint-Venant une résidence, vous savez tous où elle se situe, Chemin de Ceinture. Je vous remercie de m'accueillir dans l'assemblée et c'est un grand plaisir que j'y participe. J'essaierai de répondre au mieux aux besoins et d'essayer d'apporter ma pièce à l'édifice de la ville de Saint-Venant, voilà.

Monsieur le Maire : Je vais dévoiler quelque chose que peu de gens connaissent, c'est que Francis pendant le COVID a été d'un soutien exceptionnel afin que nous puissions accéder à l'ensemble des outils de sécurité pour les personnes c'est-à-dire les gants, les masques, les blouses...et ceci de façon totalement bénévole grâce à son réseau relationnel. Et pour répondre à ses attentes Francis siégera à la commission des Finances – Administration Générale – Ressources Humaines, à la commission Voiries, à la commission Bâtiments – Patrimoine – Cadre de Vie, en fonction effectivement de ses disponibilités parce qu'être patron d'une entreprise comme la sienne ce n'est pas non plus toujours facile à concilier avec une vie d'élu municipal.

Pas de souci ? Benoit oui ?

Benoit DELBECQUE : Pour les commissions ?

Monsieur le Maire : Pour les commissions, y a-t-il des oppositions avec ces propositions dans 3 commissions, des abstentions ?

Désignation des représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs – Modification de la délibération n°2020-026 du 2 Juin 2020

Monsieur le Maire : En réalité le 2 Juin 2020 vous m'aviez désigné comme représentant unique de la ville auprès de la CABBALR. Suite à des discussions internes, à des répartitions de responsabilités, à de nouvelles fonctions que je souhaite assumer par ailleurs, j'ai souhaité être déchargé de cette fonction et je vous propose de nommer Benoit DELBECQUE, 1^{er} Adjoint au Maire, en charge de la représentation auprès de la CABBALR. Benoit va arriver dans un moment très compliqué avec la CABBALR, très vif puisque sous le projet PMA est en train d'être remis en cause, toute la représentation même du pacte qui unit les communes est en train d'être mis à mal et donc cela ne va pas être si facile que ça pour lui mais s'il a besoin de mes conseils je serai là en tout cas il y va avec confiance et avec détermination. Là, le

premier sujet qu'il aura à charge peut-être tout à l'heure, c'est de porter ce que vous accepterez ou non sur la solidarité « Inondations » Questions ? Non ?

Guy VANBERGUE : Vous n'aviez pas de suppléant ? Je ne m'en souviens plus.

Monsieur le Maire : Si, c'est Sandrine qui reste suppléante mais Sandrine ne souhaite pas aller à Béthune

Sandrine HANNEDOUCHE : Cela avait été décidé très tôt

Monsieur le Maire : On est d'accord là-dessus, tu as bien raison de poser la question. Pas de problème ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Benoit je te félicite, tu fais l'unanimité.

Inondations de Janvier 2024 – Remboursement des forfaits cantine

Monsieur le Maire : Comme la dernière fois, nous vous présentons un projet qui consiste à ne pas pénaliser les familles qui ont été impactées par la fermeture du groupe scolaire Lamartine-Prévert les 8 et 9 janvier et donc rembourser les paiements des repas qui n'ont pas été assumés. Pas d'objection là-dessus, on est d'accord mais il nous faut une délibération.

Participation des communes partenaires – ALSH Petites Vacances Printemps 2024

Sandrine HANNEDOUCHE : Il nous faut déjà penser à l'organisation de l'accueil de loisirs pour les petites vacances du mois d'Avril. Je reviens une nouvelle fois sur la participation financière des communes partenaires qui, de nouveau, acceptent volontiers de participer au fonctionnement de cet accueil de loisirs Petites Vacances. Celui-ci se déroulera du 22 Avril au 26 Avril donc nous sollicitons de nouveau la participation des communes. Chaque commune doit s'engager à verser une participation de 20 euros par enfant par jour pour permettre le bon fonctionnement de cet accueil de loisirs Petites Vacances. Donc là, l'accueil de Loisirs Petites Vacances commence la semaine prochaine pour une semaine, nous rencontrons un réel succès. En octobre, nous avons 106 enfants d'inscrits, là pour la semaine prochaine, nous sommes à 135 enfants inscrits, soit 29 enfants en plus et notamment davantage de collégiens qui se sont inscrits dont 44 % de Saint-Venantais.

Monsieur le Maire : Y-a-il des remarques ? des questions ? On est d'accord là-dessus ? Je crois que vraiment on répond à un vrai besoin.

Christine TOULOTTE : J'ai une question à poser. Est-ce que vous acceptez les enfants en situation de handicap ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui là pour la semaine prochaine c'est trop tard mais pour les prochaines Petites Vacances oui. Il faut rencontrer assez rapidement la directrice Elodie VEILLEROY et puis remplir un dossier mais oui bien sûr.

Monsieur le Maire : Je tiens d'ailleurs à préciser à ce propos que Sandrine est très attentive et moi aussi au nom du conseil municipal sur la situation de fragilité psychologique qui peut exister pour tel ou tel enfant. Nous aimons le savoir en amont pour éviter quelques dégâts collatéraux qui arriveraient parce que tout le monde n'a pas compris qu'un enfant pouvait effectivement être fragile et je dois avouer que beaucoup de parents qui ont été pris par les inondations sont eux-mêmes fragiles donc ce sont bien des situations familiales et non pas des situations individuelles d'accord ? Je remercie Sandrine de regarder ça avec attention. Vous êtes d'accord avec cette demande ? Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ok pour l'unanimité

Rémunération des animateurs – ALSH Petites Vacances Printemps 2024

Sandrine HANNEDOUCHE : Je poursuis avec la rémunération des animateurs. Elle reste identique à celle qui était appliquée aux Petites Vacances de février et aux Petites Vacances du mois d'Octobre. Je vous laisse regarder. Les rémunérations ne changent pas, c'est une rémunération forfaitaire en fonction du statut Directeur, Directeur Adjoint, en fonction du statut des Animateurs et puis la réunion de préparation. C'est de nouveau Etodie VEILLEROY qui gère l'accueil de loisirs et DEPLANQUE Léo qui est Directeur Adjoint pour cet accueil de loisirs de Février et d'Avril

Christine TOULOTTE : Vous avez réussi à trouver des animateurs ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui là nous avons trouvé 17 animateurs

Monsieur le Maire : Je vais vous dire que ça devient un véritable combat permanent de recruter des animateurs de qualité et de trouver des directeurs et directeurs adjoints. Sur les rémunérations, pas de souci ? ça c'est le programme 2023 qui est prolongé c'est ça ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui

Monsieur le Maire : On avait bien dit que pour le centre de loisirs d'été on reverra les rémunérations des animateurs ?

Sandrine HANNEDOUCHE : C'est possible. Peut-être pas car cela fait 2 ans de suite que la rémunération a augmenté.

Monsieur le Maire : OK. On en reparlera.

ALSH Petites Vacances de Printemps 2024 - Tarifs

Sandrine HANNEDOUCHE : Concernant les tarifs, on revient sur les tarifs concernant la garderie car il y a un service de garderie géré par les femmes de service qui fonctionne de 7 h 30 à 9 h le matin et de 17 h à 18 h 15 en fin d'après-midi. Donc on reprend évidemment les mêmes tarifs. Si vous tournez la page, il y a également les tarifs demandés aux familles Saint-Venantaises et communes partenaires. Le tarif reste identique et diffère selon le quotient familial et le nombre d'enfants au sein d'une même famille. Concernant le nombre d'animateurs, nous en avons recruté 17 pour les vacances de Février.

Un élu : Et pour l'été combien ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Pour l'été, tout dépend du nombre d'enfants, là souvent en juillet c'est à peu près 23 animateurs et une vingtaine au mois d'Août. Là, les futurs animateurs qui ont déposé leurs candidatures, sont reçus en mairie le 16 Mars pour un entretien.

Guy VANBERGUE : Ce sont les mêmes qui font les Petites Vacances ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Pour les Petites Vacances, on a repris parmi les 17 une dizaine qui était déjà là aux petites vacances d'octobre et après on a eu des candidatures spontanées avec le bouche à oreille et donc 7 n'avait pas fait le centre de loisirs des Petites Vacances d'Octobre.

Guy VANBERGUE : Sur les 17 ils vont postuler pour les grandes vacances ou pas ?

Monsieur le Maire : C'est beaucoup plus volatile qu'il y a quelques années.

Sandrine HANNEDOUCHE : Je ne sais pas. Pour les Petites Vacances on fait attention que ce sont des animateurs de Saint-Venant et des communes partenaires alors que pour les grandes vacances on est ouvert à d'autres communes. On ne peut pas se contenter que des animateurs Saint-Venantais et des communes partenaires pour les grandes vacances, ça ne serait pas suffisant.

Monsieur le Maire : Pas de problème pour les tarifs ? pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie

Remboursement des frais de stage BAFA aux animateurs du CLSH

Sandrine HANNEDOUCHE : Cette année encore la commune rembourse les frais qui ont été engagés par nos jeunes animateurs Saint-Venantais dans le cadre de leur BAFA. Je vous laisse regarder les sommes donc un remboursement qui se fait sur 3 ans, donc évidemment les sommes sont assez conséquentes. C'est un budget important pour une inscription que ce soit pour les stages ou les stages de perfectionnement, on est à environ 350 euros voir 500 euros si la personne est en internat toute la semaine donc c'est une belle initiative de la part de notre commune de participer au remboursement de ce budget qui reste très important pour certaines familles.

Francis DELPLACE : Est-ce que les animateurs qui en bénéficient, s'engagent ensuite à travailler pour la commune ?

Sandrine HANNEDOUCHE : On espère que ces animateurs, qui ont le droit à ce remboursement, postulent de nouveau cet été voire l'année prochaine

Francis DELPLACE : Faut espérer mais ce n'est pas écrit ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Après certains jeunes ne restent plus que 2 ans et après ils s'engagent dans une autre démarche

Guy VANBERGUE : C'est 3 années pour un remboursement ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Moi personnellement j'ai inscrit ma fille ici pour le mois d'Avril, j'en ai pour 500 euros pour une semaine, après on a eu une participation du département et également de la commune. Il y a deux stages le premier stage et le stage d'approfondissement.

Monsieur le Maire : Attention, vous avez deux entrées. L'entrée formation à 1/3 sur 3 ans et l'entrée stage de perfectionnement en 1 seule fois. Et pour répondre à la question de Francis, ils ne peuvent accéder au deuxième tiers et au troisième tiers que si effectivement ils sont ici, d'accord ? C'est une façon de fidéliser et pour nous de pouvoir même dire on sait que ce sont des bons. N'oubliez pas que, à un moment donné, ce n'est pas du tout une critique, c'est un constat, les gouvernements successifs ont orienté vers le BAFA les demandeurs d'emploi longue durée en disant cela dégraisse les effectifs mais quand on les a vu arriver sur le marché de l'animation, nous on s'est dit on ne peut pas, ça ne marche pas, à un moment donné il y a un problème.

Pas de souci là-dessus ? Sur les remboursements on est d'accord ? Je vous en remercie.

Cession de terrain rue du bas-Hamel

Monsieur le Maire : La question suivante porte sur la cession d'un terrain rue du Bas Hamel où vous aviez déjà délibéré mais je reviens vers vous pour donner un certain nombre de précisions mais surtout pour modifier le nom du notaire à qui on confie l'affaire, à savoir que tout ceci maintenant est réglé. Nous sommes d'accord sur l'indemnité d'éviction qui est fixé à 2 euros du m², nous sommes d'accord pour que cela soit pris en charge à 50% par le vendeur et à 50% par l'acheteur, et que l'étude géotechnique sera réalisée par le vendeur. L'ensemble des conditions techniques étant aujourd'hui réalisé, nous pouvons aujourd'hui effectivement faire la vente. Je rappelle et je le précise que ce terrain n'est pas en zone PPRI, qu'il n'a pas été inondé sur la partie constructible et donc même s'il y a des morceaux de rue qui ont pu être inondés en rendant difficilement accessible la propriété, la propriété en elle-même n'a pas été relevée

comme étant inondable, je le précise pour que les choses soient bien claires. La ville de Saint-Venant est une des rares villes à avoir un PPRi assez sévère, c'est le moins que je puisse dire avec des contraintes de construction : nous les appliquons purement et simplement sans aucune dérogation possible. Francis ?

Francis DELPLACE : Qu'est-ce que c'est André qu'une indemnité d'éviction ?

Monsieur le Maire : L'indemnité d'éviction c'est le fait qu'un agriculteur perd une partie de son moyen d'existence. A partir de là, il a droit à une indemnité contractuelle, celle-ci peut être définie soit de façon conjointe dans la limite du raisonnable, soit par le tribunal des affaires agricoles d'accord ? Mais il y a de toute façon une indemnité résiduelle logique qui s'impose. Pour être clair et aller jusqu'au bout, les taux varient de façon considérable, le taux minimum pratiqué aujourd'hui et de façon conventionnelle est inférieur à 5 mais il y a des taux qui sont nettement supérieurs à 5. Si je me réfère à la connaissance que Jean Marie peut avoir de ces affaires, les indemnités locatives vont de 1500 euros l'hectare pour les plus radins à 10 voire 12 000, 15 000 euros l'hectare pour les plus généreux. Le département en lui-même va jusqu'à 25, 30 000 euros parfois, voilà je vous donne les chiffres, ça c'est la réalité officielle d'accord ? Pas de souci là-dessus sur ce transfert ?

Dominique GALLOIS : Je voudrai savoir la raison pour le changement de notaire, c'est l'acquéreur qui voulait travailler avec son propre notaire ?

Monsieur le Maire : Oui, en principe c'est l'acquéreur qui choisit.

Approbation du montant définitif de l'attribution de compensation 2023 de la CABBALR

Monsieur le Maire : Nous avons eu avec la CABBALR un certain nombre de discussions assez ardues, assez difficiles qui se sont prolongées dans le temps concernant les attributions de compensation et surtout concernant le fait qu'il y avait le transfert de l'équithérapie qui était à charge communale vers une charge intercommunale, premier stade. Deuxième stade, c'est le départ de l'équipe de l'équithérapie de Saint-Venant vers Béthune et là la possibilité pour Saint-Venant de récupérer une partie des bâtiments afin de réaliser l'extension des activités du locataire actuel. Je veux bien vous donner tous les montants, cela me pose aucun problème le dossier est assez complet, il est en mairie. On est arrivé à un moment donné à un accord contractuel qui consistait à dire que la ville de Saint-Venant avait transféré une activité déficitaire et 3 personnes du service d'équithérapie vers le service intercommunal et serait redevable d'une somme de 43 250 euros qui était l'estimation partenariale que nous avons faite des économies réalisées par le transfert d'un service, activités + personnel, je le rappelle, voilà. Donc il convient maintenant que la commune, soit accepte cette transaction, soit la refuse, le chiffre d'origine était de 173 000 euros. Le chiffre final est à 43 250 euros.

Guy VANBERGUE : ça c'est la dernière année ?

Monsieur le Maire : Oui là maintenant il y a eu le transfert complet à Béthune. On entre dans une nouvelle forme maintenant. Il y a encore une discussion qui va arriver, ça c'est pour le solde.

Dominique GALLOIS : Demande de précisions sur les transferts physiques et financiers mais sans plus de précisions car propos inaudibles

Monsieur le Maire : Une partie du déficit car nous avons transféré du personnel essentiellement. Pas de souci ? On est d'accord ? Opposition ? Abstention ? Je vous remercie pour cette immunité.

Rénovation de l'éclairage public – Demande de subvention au titre de la DETR 2024 et du Fonds Vert

Benoît DELBECQUE : On souhaite pour l'année 2024 changer l'intégralité des éclairages LED sur toute la commune. Il reste 183 points lumineux et on souhaite tous les changer. Le coût des travaux s'élève à 100 098,10 HT et le plan de financement s'établit de la manière suivante : une DETR à hauteur de 20 019,62 euros, fonds vert 20 019,62, FDE à 36 600 et sur nos fonds propres 23 458,86 euros. On vous demande aujourd'hui d'approuver le programme des travaux évalué à 100 098,10 euros et le plan de financement, de solliciter au titre de la DETR 2024 et les crédits du fonds vert pour ce projet. Si vous êtes d'accord avec cette délibération.

Monsieur le Maire : Pas de souci ? Pas d'abstention ? Il est temps de revoir notre système d'éclairage car il devient vieillissant et il faut qu'on puisse le réanimer.

Rénovation de la toiture terrasse de la salle des sports – Demande de subvention au titre de la DSIL 2024

Jean-Pierre SANNIER : Au niveau de l'étanchéité, cela fuit donc si on veut garder les vestiaires propres il faut réparer la toiture. On doit là réparer car au départ, cela n'est pas pris en compte dans la décennale à la suite d'un contrat qui n'a pas été pris car on ne savait pas d'entretien de la couverture donc il faut refaire l'étanchéité de la partie toiture terrasse. Pour ces travaux, ça coûte 46 085,55 euros HT, la DETR à 11 521,38 euros, Fonds propres 34 564,17 euros. Donc je vous demande d'approuver ces 11 521,38 euros et Fonds Propres 34 564,17 euros et de solliciter une subvention de la DETR 2024.

Dominique GALLOIS : J'ai peut-être une question. Le département ne peut pas intervenir là-dessus sur le subventionnement du fait qu'elle est quand même utilisée en partie par le collègue.

Monsieur le Maire : A la limite cela peut être un choix. Le département quand il donne une subvention arrête le paiement du loyer or le paiement du loyer aujourd'hui est plus intéressant qu'une subvention de 20%. D'accord ?

Pas de souci là-dessus ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie

Aménagement de la Place Verte et sécurisation aux abords des écoles – Demande de subvention au titre de la DSIL 2024

Benoît DELBECQUE : On a lieu de sécuriser les abords des écoles, donc l'objectif de cette réalisation est principalement de sécuriser le site en remplaçant les usagers, piétons, bus, voitures dans leur espace dédié donc aujourd'hui le coût de travaux pour l'aménagement de cette place verte et la sécurisation s'élève 604 450,50 euros HT et le plan de financement s'établit de la manière suivante : une DETR à hauteur de 120 890,10 euros, le Conseil Régional à hauteur de 120 890,10 euros, la CABBALR pour un fonds de concours à 192 500 euros et nos fonds propres à 170 170,30 euros. Nous vous demandons ce soir d'approuver le programme que nous venons d'évoquer à 604 450,50 euros HT et de valider le plan de financement suivant : de solliciter une DETR à 120 890,10 euros, le Conseil Régional pour 120 890,10 euros, la CABBALR pour 192 500 euros et nos fonds propres pour 170 170,30 euros et de solliciter une subvention de la DSIL 2024 en plus pour ce projet. Si vous en êtes d'accord ?

Monsieur le Maire : Alors ça c'est la deuxième partie puisque la première partie vous l'avez déjà validé sur ce qui concerne le Chemin de Ceinture jusqu'à la Route Départementale. Le transfert a été validé, les financements ont été accordés. Là c'est un financement complémentaire qui a été sollicité à cause des inondations également. On a des travaux de réparation de voirie très importants. Il y a également deux autres demandes si vous en êtes d'accord que Benoît va nous présenter sur la réfection de voiries communales.

Réfection de voiries communales suite aux inondations de novembre 2023 – Sollicitation au titre du Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole du Département du Pas-de-Calais

Benoît DELBECQUE : Nous avons pendant les périodes d'inondations de Novembre 2023 constaté les dégâts causés sur la voirie communale et nous avons estimé le coût de confortement de ces voiries à 300 427,32 euros HT. On propose aujourd'hui d'établir une demande de subvention au titre du FARDA et du Département du Pas-de-Calais à hauteur de 30 000 euros et de solliciter une demande de subvention au titre du FARDA et du Département à hauteur de ces 30 000 euros.

Guy VANBERGUE : Tu peux être un peu plus précis Benoit sur ces voiries ? C'est essentiellement la rue d'Aire ?

Benoît DELBECQUE : Il y a de tout, la rue d'Aire très fortement, la rue du Noir Maillot, la rue du Nocq Picot, le Bas Hamel, la rue de Hurtevent, la Place Verte. On a essayé de chiffrer, il y a pas mal de rues.

Guy VANBERGUE : On a vu que la rue de Busnes devant l'hôpital était très abimée.

Benoît DELBECQUE : Oui tout à fait. Si tu veux, sur la rue de Busnes, ce ne sont pas les inondations. On a un souci majeur c'est qu'on est sur une structure pavée, on a une couche superficielle d'enrobé qui est relativement faible alors les reprises, qu'on fait régulièrement, ne tiennent pas dans la durée dès qu'on a du gel et de la pluie. Le souci, si on voudrait avoir une voirie qui fonctionne bien, c'est complètement une reprise du fond de chaussée. Cela suppose déposer les pavés, refaire un fond de forme parce qu'il n'y a pas de fond de chaussée si tu veux. Si tu soulèves les pavés en dessous c'est de l'argile donc on n'a pas de structure de chaussée. Dès qu'on va enlever les pavés on va tout déstructurer et il faut refaire un fond. J'ai rencontré des entreprises à plusieurs reprises sur ce dossier, c'est un coût qui avoisine le million d'euro c'est énorme pour faire complètement la structure. On nous a dit c'est très important. Moi j'avais à un moment donné émis l'hypothèse de dire parce qu'il pose problème c'est quand on refait cette tranchée et les réfections on ne fait pas les travaux pour protéger, pour tout réimpermeabiliser. Je pense qu'à un moment donné il faudrait refaire un tapis pour tout étanchéifier ou complètement enlever l'enrobé mais refaire un coulis à froid ce qu'on appelle un ECF. Un ECF, moi je pense qu'il tiendrait mieux et je l'ai proposé à plusieurs entreprises, certains me disent que non, moi je trouve que l'ECF est un enduit coulé à froid, ce qu'on a fait si vous voulez dans la rue des Casernes il y a très longtemps. On avait fait un ECF en superposition de l'enrobé, certes on a refait une couche d'enrobé en plus mais au moins c'est tiré sur la totalité de la chaussée et je pense que cela tiendrait car honnêtement refaire la structure de la chaussée complète, c'est quand même relativement lourd pour un tronçon aussi faible.

Monsieur le Maire : D'autant plus qu'on ne connaît pas très bien la qualité de la sous structure.

Guy VANBERGUE : J'ai une question idiote. Si on revenait en pavés ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une question idiote. La difficulté est qu'il y a eu une couche mise sur les pavés car justement il y a des endroits où il en manquait.

Guy VANBERGUE : Justement pourquoi ne pas rénover les pavés ? Cela reviendrait peut-être moins cher ?

Monsieur le Maire : Pas moins cher. En réalité, si vous voulez pour l'instant on n'a pas fait grand-chose. Il faut qu'on regarde cela aussi en partenariat avec l'hôpital. Vous avez pu voir que l'hôpital, enfin vous verrez bientôt qu'il y a deux grandes rues qui arrivent pour la construction de la MAS, que cette place va être imperméabilisée un territoire qui a été désimpermeabilisé à 140%, je vous donne les chiffres. Le bâti futur ne représente que 0,64 % du bâti qui a été démonté et il nous reste à voir car il y a un réel problème avec

l'internat, que fait-on de l'internat ? Les travaux de rénovation de l'internat sont démesurés par rapport à ce qu'il représente en terme d'intérêt commun. Je pense que le temps viendra, peut-être en 2024, plus sûrement en 2025, où il faudra croiser les deux patrimoines ville et hôpital sachant que l'hôpital va pour partie d'ailleurs certainement établir enfin la connexion qui lui permet d'utiliser l'Allée Charles de Foucauld car je ne sais pas si vous vous souvenez à l'époque, on permettait à l'hôpital d'accéder sur l'Allée Charles de Foucauld parce qu'il y a avait eu des changements de propriété pour permettre la construction du CEF.

Benoît DELBECQUE : Vous approuvez ?

Monsieur le Maire : ça va ? pas de problème ? 30 000 euros c'est ce que le Département met à la disposition des communes sinistrées, c'est une somme forfaitaire d'accord ? Lui-même ayant par ailleurs des charges exponentielles.

Benoît DELBECQUE : Il est confronté aux mêmes problèmes que nous sur ses voiries.

Réfection de voiries suite aux inondations de novembre 2023 – Sollicitation au titre du Fonds Inondations de la Région Hauts de France

Benoît DELBECQUE : Même principe pour les mêmes travaux, nous demandons l'autorisation de solliciter au titre du Fonds Inondations de la Région Hauts de France pour un montant de 90 128,20 euros HT. Je vous invite à voter pour autoriser la demande de cette subvention pour ces travaux de confortement de voirie.

Monsieur le Maire : Nous pouvons aller sur un certain nombre de travaux exceptionnels jusqu'à 80 % et 20% sont obligatoires, mais l'arrêté n'est pas pris pour l'instant il est en consultation au Conseil d'Etat, pour les communes dont le montant des investissements de réparations est supérieur à 2 fois la section de fonctionnement. Donc, je vais vous donner un exemple, on a une petite commune avec un budget de 180 000 euros et il y a une réparation, rien que pour le tablier de son pont à 300 000 euros donc là l'Etat prendrait en charge 100% ou 90% ou 95%. L'Etat est dans un exercice très compliqué à la fois de solidarité territoriale avec les agriculteurs, les collectivités territoriales, les industriels car certains n'ont pas travaillé pendant 2 mois, ils ont tout perdu et les particuliers qui eux aussi ont beaucoup perdu. Voilà donc ce n'est pas simple et le Ministre des Finances vient de se rendre compte que quoi qu'il en coûte cela à un coût.

Benoît DELBECQUE : Vous avez pu constater que la voirie, notamment rue Berthelotte du côté de chez Jean-Marie, a relativement souffert. Que l'accotement qui a permis de circuler pour éviter la vague d'eau a rendu son état bien pire et vous avez aussi, et cela s'aggrave de plus en plus, si vous regardez dans l'entrée de la rue d'Aire à l'intersection avec l'allée des Blés. Vous allez voir que toute la rue commence à se faïencier, ce n'est pas le tronçon qu'on vient de rénover mais il avait été quand même rénové au moment où on avait fait l'allée des Blés. Donc là si vous regardez il y a aussi un bel effondrement qui est important.

Guy VANBERGUE : Le pont derrière l'école maternelle, est-il réparé ? Il faudrait penser à le réparer avant de commencer les travaux.

Benoît DELBECQUE : Ce pont va être intégralement réparé comme la clôture va être déposée, les souches vont être arrachées. Tout est prévu on a fait une demande de subvention également qui devrait rentrer et qui nous permettra d'effectuer les travaux.

Guy VANBERGUE : Ça va se faire avant les autres travaux ?

Monsieur le Maire : Oui sachant qu'il y a deux dossiers totalement différents : il y a le dossier des confortements de berges qui fait l'objet d'une demande auprès de l'agence de l'eau qui serait financé à 80% sous réserve de telle ou telle technique et cela est normal, et le tablier lui fait l'objet de la demande des grosses réparations au titre de la dotation de solidarité.

Projet de convention 2024 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire : C'est une convention entre la commune, 30 Millions d'Amis et l'Association Family Cat's. L'association s'engage à trapper et stériliser 40 chats libres sauvages et pour se faire la fondation 30 Millions d'Amis demande une participation de 1 800 euros. Je crois que le travail qui est fait est un bon travail.

Guy VANBERGUE : Il y a autant de chats libres sauvages sur Saint-Venant ?

Monsieur le Maire : Si vous saviez !

Guy VANBERGUE : Autant que les pigeons ?

Monsieur le Maire : La seule différence, c'est que vous attrapez les chats, vous les stérilisez, vous les remettez dans la nature. En revanche, les pigeons, vous n'avez pas le droit d'y toucher. Adressez-vous à votre député pour lui faire changer la loi.

Tirage au sort des Jurés d'Assises 2025 – Non soumis au vote

Monsieur le Maire : Je vous ai remis sur table un texte que j'ai écrit suite à la réunion de hier soir qui était une réunion intéressante, parfois speed mais logique, d'ailleurs plus speed venant des gens extérieurs à Saint-Venant que des Saint-Venantais eux-mêmes. Ce qui montre bien que la communication et l'information qu'on a mis à disposition des réalités aussi peu prévisibles soient telles permet aux gens de prendre un peu de distance. Elle était nécessaire aussi cette réunion de rencontre, de discussion, d'échange. Sur proposition de plusieurs membres hier, un certain nombre m'ont dit « faites une pétition, on va la signer ». Faire une pétition c'est donner un contenu raisonnable, un contenu objectif, c'est non pas dénoncer des gens mais des pratiques et c'est ce que j'ai essayé de faire dans le texte que je vous ai proposé. Je n'ai pas pu vous le proposer avant car il a été fini à 16 heures. L'idée est la suivante si vous en êtes d'accord, moi je peux le porter en tant que commune, ou le conseil municipal peut le porter en tant que commune, nous pouvons aussi le proposer en signature à l'ensemble des citoyens qui étaient présents hier soir et qui ont dit « on est d'accord », il faut faire bouger les choses. Il y a une liste à établir de gens qui sont destinataires de ça : le Préfet de Région, coordonnateur du bassin, le Préfet du Département, le Sous-Préfet, VNF, il y a toute une liste, le SYMSAGEL, la Clé du SAGE, les communes environnantes qui étaient là quelques-uns hier soir et qui sont un peu plus désemparées que nous parce que moins habitués à devoir s'organiser. Je ne vous demande pas ce soir de me dire que vous êtes d'accord et je vous laisse le soin d'y réfléchir mais je souhaiterais pour fin de la semaine que vous me disiez non je ne suis pas concerné et je respecte, vous me dites oui je suis d'accord pour signer ce texte, je respecte aussi. A un moment donné il faut bien, alors que les sous-préfets continuent les réunions d'arrondissement, que les ministres viennent tous les mois à Arras en réunion plénière. Il faut qu'à un moment donné nous puissions faire entendre ce que je pourrais appeler la loi de l'aménagement du territoire, ce que je disais hier soir nous on a ici et Jean-Marie peut le dire mieux que moi, depuis qu'on a fait des travaux on stocke entre 600 et 750 000 m³ supplémentaires mais si personne ne fait de travaux en amont cela ne sert à rien. Or on s'aperçoit qu'en amont de Saint-Venant aucun chantier n'a été fait pour la gestion des pluies de la Lys rivière, de la Lys municipale et Lys canalisée, aucun de ces chantiers

n'a été réalisé. A un moment donné pour des raisons multiples qui tiennent à la propriété, qui tiennent à l'impossibilité, qui tiennent au fait que le Maire ne voulait pas s'embêter avec tout ça, comptez le nombre de communes qui n'ont pas encore de PPRI alors qu'elles sont Inondables deux fois par an. Merville a un PPRI light pour ne pas dire inexistant, nous avons vu des terrains à bâtir, à vendre, dans l'eau pendant les dernières inondations. Donc tout ceci mérite que l'on écoute la population. Dans le texte que je propose il y a plusieurs niveaux, il y a le niveau de proximité et il y a le niveau du bassin. Le niveau de proximité, c'est l'entretien des fossés, le non-arrachage des haies, c'est le maintien des prairies, c'est le maintien des zones inondables naturelles, mais ce n'est pas que Saint-Venant. Quand je demande à relever la route de 20 cm du Nocq Picot parce qu'on est enquiné sans arrêt par des voisins qui n'ont rien fait du tout et qui n'ont pas envie de faire et qui se disent après tout on est déchargé, on est tranquille, tout ceci participe de la prise de conscience qu'il y a des travaux que s'ils ne sont pas faits à Isbergues posent un problème à Saint-Venant, que s'ils ne sont pas faits à Aire posent un problème à Isbergues. Le maire d'Isbergues a été tristement ébahi de voir d'un seul coup Trezennes et la Roupie sous l'eau et quand il a compris que c'était pour éviter que d'autres soient inondés, je peux vous dire que sa réaction a été assez violente : tout ceci est inacceptable. Voilà. Et en même temps il y a des morceaux de fragilité, je vais prendre un exemple très simple, cela fait plusieurs fois et on le rappellera mais on peut l'inclure là-dedans, c'est la nécessité de sécuriser la prise d'eau sur le canal là-bas au Hametz Billet parce qu'elle est de plus en plus fragile et qu'elle a été abimée par un type qui l'a complètement démolie parce que cela l'intéressait ce jour-là parce qu'il n'y avait pas assez d'eau mais ça ce sont des faits et si on répare pas, on sécurise pas, voilà. Moi quand on laisse la porte chez Rousseau fermée c'est parce que le protocole dit bien que si nous avons trop d'eau, ce n'est pas une raison pour inonder le voisin et que donc à un moment donné il faut attendre. Je donne un dernier exemple, le canal à grand gabarit, les pluies peuvent expliquer 20 cm de variation encore au niveau normal de navigation et quand je dis 20 cm c'est que je prends large mais en aucun cas cela n'explique 0,77. Pourquoi 0,77 parce qu'il y a des apports sauvages qui sécurisent un territoire urbain, lequel n'a pas fait l'effort de chercher les espaces de dégagements pour avoir des zones d'expansion de crue donc à un moment donné il faut rappeler tout ça et ne pas dire on ne peut rien faire parce que ça a toujours été comme ça. La discussion est ouverte si vous voulez prendre la parole, ça me pose aucun problème et puis vous me dites très simplement si vous considérez que le Conseil Municipal par rapport à la population Saint-Venantaïse, par rapport à la position de Saint-Venant dans l'ensemble de l'espace bassin de la Lys mérite effectivement que l'on pousse un coup de gueule, si je puis dire, à destination des autorités.

Christine TOULOTTE : C'est quand même important de le noter car de l'eau (propos inaudibles).

Monsieur le Maire : Oui

Guy VANBERGUE : C'est noté qu'il y avait des habitants de Aire-sur-la-Lys et de Merville.

Monsieur le Maire : Oui, hier il y a eu des habitants d'Aire-sur-la-Lys, je ne peux pas vous dire qui. On peut dire des habitants de communes extérieures.

Christian GALLOIS : Au point de vue commune, on était bien représenté, il y avait les adjoints d'Haverskerque, le Maire de Saint-Floris et là c'était officiel

Monsieur le Maire : Saint-Floris et Haverskerque avaient demandé d'être associées, Merville n'avait rien demandé du tout comme Aire sur la Lys mais les gens sont venus. Comme nous disait une dame de Calonne heureusement qu'on peut suivre en live vos interventions car autrement nous on ne saurait pas ce qui se passe chez nous. Moi je maintiens qu'il faut donner ce type d'information là, tout le monde est capable de la comprendre.

Jean-Marie BERON : Il faut préciser qu'on a eu au dernier événement un réseau de personnes qui communique des informations via Facebook.

Stéphane VANDERBEKE : Je précise d'ailleurs qu'on a eu énormément de demandes d'abonnés des communes extérieures même là maintenant.

Monsieur le Maire : Pour répondre à Christian, je propose d'écrire des habitants de communes extérieures en particulier Saint-Floris et Haverskerque d'accord ? Jean-Marie vient de poser la question de la prise d'eau, il faut peut-être l'inscrire quelque part, d'accord ?

Dominique GALLOIS : A qui sera adressé ce document ?

Monsieur le Maire : Et bien je vous ai dit tout à l'heure qui sont les personnes concernées, les maires qui se trouvent sur le parcours entre Aire sur la Lys et Merville, voir plus loin, les autorités qui ont en charge la gestion du bassin c'est-à-dire la Clé du Sage et le SYMSAGEL, l'Intercommunalité qui a une part importante de responsabilités en matière de gestion des rivières mais aussi les autorités de l'Etat, le Sous-Préfet, le Préfet, VNF, OFB.

Dominique GALLOIS : Je pense que ces autorités n'attendent pas une pétition car des réunions ont eu lieu depuis les faits ; et je pense qu'ils sont bien au courant des problèmes évoqués tout à l'heure ; je suis complètement d'accord pour taper un peu sur la table car certaines choses sont connues depuis des années mais rien ne se passe apparemment, de ce que je peux comprendre. Ce qui me gêne dans la proposition, c'est le terme "d'irresponsable politique". Je n'ai pas assisté à la réunion publique pour des raisons personnelles, je ne peux donc pas savoir exactement ce qui s'est dit. Est-ce que vous vous faites le porte-parole de ce qui a été dit hier ? Auquel cas, s'il s'agit d'une pétition, il faut la faire signer des personnes présentes. Ou alors c'est un deuxième axe de communication*propos inaudibles*.

Il faut être plus précis quand on parle de faute, de responsabilité politique réelle, on parle de quoi ? Si vous connaissez les responsables, il faut les citer. Vous nous disiez en novembre ou décembre, qu'on connaît ceux qui font des déversements sauvages dans le canal à grand gabarit. Pourquoi ne fait-on rien ?

Monsieur le Maire : Attention, je comprends ce que vous dites il y avait 280 déversements sauvages, il doit en rester 224, je le dis de mémoire. La seule et unique responsabilité incombe à VNF, gestionnaire donc moi je l'adresse à VNF et j'ai donné d'ailleurs et mis à disposition de la commission qui suivait les inondations l'ensemble des relevés car on a tous les éléments. Alors quand je dis j'adresse la pétition au Sous-Préfet, au Préfet cofondateur du Bassin je suis d'accord avec vous pour avoir fait déjà combien de réunion avec eux, qu'ils sont au courant de la structure macro du système. Quand vous descendez, par exemple, sur la connexion entre le Brayelle, qui est nourri par la Lacque, et qui vient se déverser dans le Guarbecque sur 150 mètres à la hauteur de la rue du Nocq Picot, là les mecs ils ne savent pas.

Dominique GALLOIS : Non, là c'est le SYMSAGEL

Monsieur le Maire : C'est le SYMSAGEL qui devrait savoir (*propos inaudibles*) et donc le problème c'est que je ne veux pas non plus compartimenter la pétition. La pétition, enfin l'idée de pétition est arrivée hier des citoyens qui étaient à la réunion. Il y a même un qui s'est levé et qui a dit mais Mr le Maire faites une pétition, nous on va la signer et cela sera une force, c'est-à-dire que les citoyens disent il y en a marre comme vous le dites à l'instant.

Dominique GALLOIS : Je ne suis pas contre mais au niveau de la force je mets un bémol sur la force que peut avoir ce genre d'action. Par contre, j'enlèverai le terme d'irresponsable car je pense que tout le

monde est responsable dans ce domaine, dans ce domaine d'inondation, collectivement et individuellement de toute façon.

Monsieur le Maire : Vous êtes où ?

Dominique GALLOIS : Dans le dernier paragraphe de la première page

Monsieur le Maire : Ok où je dénonce les actions non autorisées et non contrôlées par certains responsables et irresponsables c'est ça ?

Dominique GALLOIS : Irresponsables ??

Monsieur le Maire : Non mais je peux supprimer « par certains responsables et irresponsables »

Jean-Marie BERON : Oui mais quand on va sur le terrain et qu'on remarque ce qui a été fait, je regrette

Dominique GALLOIS : oui mais il faut tous se regarder, moi je regrette et ça ne m'intéresse pas de lire que c'est la faute du Symsagel, de VNF. C'est la faute de tout le monde, l'agriculture, notre façon de consommer, enfin c'est tout...

Monsieur le Maire : Monsieur GALLOIS, je vais vous dire que si on avait accepté le plan de remembrement, aujourd'hui tout le monde serait sous l'eau. De toute façon si on dénonce les actions non autorisées et non contrôlées telle que les ouvertures sauvages ça ne perd pas de force à avoir enlevé responsables et irresponsables et éventuellement il n'y a pas une forme d'ironie c'est le respect. Moi si vous êtes d'accord, jusque lundi matin la boîte mail de Laure peut recevoir toutes vos propositions d'ajouts, de retrait, de modifications. On fera une synthèse et je l'enverrai à tous les conseillers municipaux en partant du principe que ou ils disent oui ou ils disent non et que l'absence de réponse vaut oui mais avec Stéphane nous mettons également ce document qu'on pourrait appeler un autre terme, « motion de solidarité inondations » par exemple, on le mettra sur le site en indiquant aux citoyens si vous souhaitez participer à la cosignature de ce document, la mairie est ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h et on mettra un registre cela ne me pose aucun problème.

Christian GALLOIS : J'ai une question plutôt une remarque. On dit de limiter les apports dans le canal à grand gabarit, alors oui ces apports peuvent être donnés au niveau des ordres à nous si le canal à grand gabarit déverse dans la Lys mais dans le cas contraire, si on supprime ces apports dans le canal à grand gabarit, l'eau va partir où dans les rivières directement mais elle va quand même arriver dans la Lys ou pas, c'est une question ? Si cela varie et que ça ne repart pas dans la Lys, ça ne pose de problème car cela va partir dans l'AA ou dans la Deûle ou sur les côtés.

Monsieur le Maire : Il y a deux éléments. Ces apports sont identifiés par sous bassin. On sait que dans le sous bassin de la Lawe, il y a autant d'apports qui viennent de tel endroit. On sait que dans le bassin de la Clarence il y a autant d'apports qui viennent de tel endroit. Alors tous les endroits sont notés. Chaque apport doit être contrôlé aujourd'hui, c'est ça le problème, par VNF. Il faut qu'il y ait un accord des collectivités et de VNF pour avoir un produit acceptable, cela peut être un bassin d'extension de crue, un bassin d'orages, ça peut-être une désimperméabilisation d'un parking par exemple. Je vais donner un exemple d'une entreprise qui a bétonné la totalité de son parking et qui envoie tout dans le canal, absolument tout mais le protocole existe sur les droits de versement de l'eau du canal à grand gabarit dans la lys canalisée et je l'ai dit hier pour être très précis à un moment donné c'est arrivé 3 fois pendant les 2 inondations, le préfet quelle que soit l'heure le jour ou la nuit dit moi j'ai un choix à faire, c'est le choix du moins condamné et donc quand la berge du canal risque de craquer à 2 heures du matin qu'il faut soulager le canal de 2 ou 3 cm, la question c'est « est-ce que les maisons de Saint-Venant sont

prioritaires par rapport aux risques de 20, 30 40, 50 personnes en danger de mort car pris dans leur sommeil, et donc le Préfet ne prend pas la décision tout seul, il m'a réveillé à 2h30 du matin en me disant qu'est-ce qu'on fait ? Et je lui réponds c'est vrai et donc on y va d'où la deuxième partie qui fait l'objet actuellement d'une réflexion très importante où le canal devient un outil de gestion de l'ensemble de bassins interbassins Lys AA Delta de l'AA et c'est là où on a une difficulté, moi je dis je suis d'accord on met les pompes à Cuinchy ok, on met des nouvelles pompes à Gravelines ok mais qui décide et qui dirige sur les hauteurs, ça ne peut pas être un élu, ça ne peut être que le Préfet c'est bien l'Etat est le garant et nous sommes les gérants et c'est là qu'il y a un litige très fort avec certains élus qui disent « tu veux nous déshabiller » « mais non je ne veux pas vous déshabiller », je veux redonner à l'Etat le rôle qui est le sien, rien que ça, rien que ce rôle-là, ce n'est pas à lui de gérer la vieille Lys, ce n'est pas à lui de gérer ceci et cela, c'est à l'interco de faire son travail.

Dominique GALLOIS : Si vous me permettez deux choses sur ce que vous venez de dire justement, redonner son rôle à l'Etat. C'est exactement ce à quoi je pensais. Les Berges du canal à grand gabarit qui ont posé problèmes lors des inondations de novembre 2023, si elles étaient entretenues, si on faisait attention à la vitesse de circulation des péniches, des bateaux qui passent car j'y suis allé, j'habite pas loin, vous avez et c'est même dangereux, moi j'imagine toujours un gamin ou une dame qui fait un malaise à vélo et qui tombe sur la partie canalisée, elle y reste et là il y a quand même un non entretien qui dure depuis des années et sur la deuxième responsabilité de l'Etat j'ai un exemple en tête. Le Préfet a autorisé la construction d'un centre aquatique dans un endroit qui était quand même une zone tampon donc qui avait été alerté et l'autorisation a quand même été donnée au Maire et aujourd'hui on se plaint car il y a eu de l'eau dans le centre-ville. C'est pour ça que je vous dis que tout le monde est responsable et quand on est responsable à un tel niveau, c'est pour ça que je vous dis que la pétition, la force j'ai un peu de doute car je pense qu'effectivement il faut vraiment que ça vienne de là-haut et moi je ne taperai jamais sur ce qui est fait au niveau local, même si on peut toujours faire mieux et s'améliorer, mais s'il n'y a pas cette action-là plus haut, on peut avoir une prochaine crue, il y aura toujours de l'eau à Saint-Venant.

Monsieur le Maire : On est d'accord, c'est d'ailleurs pour ça que je mets bien la priorité absolue sur les pâtures d'Aire-sur-la-Lys et les ouvrages amont sur la Lys, il faut quand même savoir qu'aujourd'hui on a pratiquement 10 cm de limon qui sont arrivés dans la lys canalisée qui sont la bonne terre de tout ce qu'il y a sur Théroouanne, Dennebroeucq... qui sont passés par la Lys d'Aire sur la Lys puis par chez nous. Est-ce que ça va tout ça ? Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Sachant que c'est très compliqué, c'est un document pour l'instant qui est un document martyr, je vous le laisse à disposition. Laure demain vous passera un petit mot en précisant jusque lundi matin pour vos remarques en ce qui concerne votre accord ou non et ensuite il appartiendra à Stéphane de mettre ça en ligne pour l'ensemble des citoyens Saint-Venants. Pas de souci ?

Y-a-t-il des questions diverses ? Des observations ? Des demandes de précision ?

Benoît DELBECQUE : Simplement Laure a transmis par mail les convocations, délégations pour les différentes commissions. J'ai la possibilité de décaler la réunion voirie si tu veux on peut la mettre au Mardi 19 Mars, sachant qu'on ferait la commission finances le mercredi 20, c'est bon ? Tu les as vu les commissions finances ?

Dominique GALLOIS : Oui les 3 c'est bon

Monsieur le Maire : J'ai un dernier point qui n'est pas à l'ordre du jour mais que l'on peut mettre en questions diverses. J'ai été sollicité par l'inspecteur d'académie et par le Préfet pour savoir si éventuellement Saint-Venant était en accord pour le port d'une tenue unique dans nos écoles. Très

clairement le bureau des adjoints a regardé ça et on a considéré que ce n'était peut-être pas le moment de rajouter la confusion à la diversité et donc majoritairement on s'est dit de laisser ça en suspend pour l'instant, on avait d'autres problèmes à régler. Parmi ces problèmes et pour qu'il n'y a pas de malentendu et en accord avec Sandrine, en accord avec les enseignants, la directrice et les parents d'élèves, j'ai donné mon accord pour accueillir en maternelle et en primaire 5 enfants issus du CAES (centre d'accueil et d'intégration) qui étaient durablement inscrits au CAES et très précisément cet accord a permis de retirer Saint-Venant de la liste d'une fermeture de classe, voilà et c'est normal que je vous le dise.

Guy VANBERGUE : C'est quoi un CAES ?

Monsieur le Maire : C'est 5 migrants

Guy VANBERGUE : Oui mais CAES ça veut dire quoi ?

Monsieur le Maire : Centre d'accueil et d'examen des situations administratives, en réalité Saint-Venant accueille entre 30 et 70 migrants sous la responsabilité de la Vie Active qui contrôle la totalité des vécus et des modes d'intégration, voilà. Je voulais que vous le sachiez, moi j'assume. Pas de souci ?

Si pas d'autres questions, je vous remercie, je vous souhaite de passer une bonne soirée.

Le Maire,

André FLAJOLET



Le secrétaire,

Benjamin GONTIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Benjamin Gontier.